Fiche de données de sécurité
AROMATIC 100

Version 1.0 Date de révision: 05/23/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : AROMATIC 100

Synonymes : Donnée non disponible

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Solvant

Utilisations restreintes : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Univar Solutions Canada Ltd.
Adresse 64 Arrow Road
North York, ON, M9M 2L9
Canada

Numéro d'appel d'urgence:
Contact d'urgence local : Pendant les heures de bureau du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h30 (heure normale du Pacifique) : 1-866-686-4827

Renseignements complémentaires : : Partie responsable: Département de la conformité des produits
E-mail: SDSNA@univarsolutions.com
Demandes de FDS : 1-855-429-2661
Website: www.univarsolutions.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse de la substance ou du mélange

Liquides inflammables : Catégorie 3

Irritation cutanée : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire, Système nerveux central)

Danger par aspiration : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
Stockage:
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
Elimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 100 %

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

No.-CAS	Nom Chimique	% par poids	Synonymes
64742-95-6	Solvent naphtha (petroleum), light arom.	80 - 100	Solvent naphtha (petroleum), light arom.
25551-13-7	**Benzene, trimethyl-	30 - 60	**Benzene, trimethyl-
95-63-6	**1,2,4-trimethylbenzene	30 - 60	**1,2,4-trimethylbenzene
108-67-8	**Benzene, 1,3,5-trimethyl-	10 - 30	**Benzene, 1,3,5-trimethyl-
103-65-1	Benzene, propyl-	10 - 30	Benzene, propyl-
526-73-8	**Benzene, 1,2,3-trimethyl-	1 - 5	**Benzene, 1,2,3-trimethyl-
1330-20-7	**Mixed Xylenes	1 - 5	**Mixed Xylenes
98-82-8	Cumene	1 - 5	Cumene
25155-15-1	**Cymenes	1 - 5	**Cymenes
108-88-3	**Toluene	1 - 5	**Toluene
100-41-4	**Ethylbenzene	1 - 5	**Ethylbenzene

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

peau		En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des con-

centrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Conditions de stockage sures	:	Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

No.-CAS	Composants	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base

64742-95-6	Solvent naphtha (petroleum), light arom.	TWA	200 mg/m3 (la vapeur d' hydro-carbure totale)	CA AB OEL
		VEMP	200 mg/m3	CA QC OEL
25551-13-7	**Benzene, trimethyl-	TWA	25 ppm 123 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	25 ppm	CA QC OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
95-63-6	**1,2,4-trimethylbenzene	TWA	25 ppm 123 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	25 ppm	CA QC OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
108-67-8	**Benzene, 1,3,5-trimethyl-	TWA	25 ppm 123 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	25 ppm	CA QC OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
98-82-8	Cumene	TWA	50 ppm 246 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
		STEL	75 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 246 mg/m3	CA QC OEL
526-73-8	**Benzene, 1,2,3-trimethyl-	TWA	25 ppm 123 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	25 ppm	CA QC OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
1330-20-7	**Mixed Xylenes	TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
25155-15-1	**Cymenes	LMPT	50 ppm	CA ON OEL
		LECT	274 mg/m3	CA ON OEL
108-88-3	**Toluene	TWA	50 ppm 188 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL
100-41-4	**Ethylbenzene	STEL	125 ppm 543 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

		d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type	:	Type protégeant des vapeurs organiques
Protection des mains		
Remarques	:	Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection des yeux	:	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	Clair, Incolore
Odeur	:	douce, aromatique
Seuil olfactif	:	2 ppm
pH	:	Donnée non disponible
Freezing Point	:	Donnée non disponible
Boiling Point (Point/intervalle d'ébullition)	:	148 - 185 °C (298 - 365 °F)
Point d'éclair	:	39 °C (102 °F) Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Taux d'évaporation	:	< 1 (Acétate de n-butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	7 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	:	0.6 % (v)
Pression de vapeur	:	< 10 mmHg @ 20 °C (68 °F)
Densité de vapeur relative	:	< 4.3 @ 20 - 25 °C (68 - 77 °F) (Air = 1.0)
Densité relative	:	0.87 - 0.88 @ 15.6 °C (60.1 °F) Substance de référence: (eau = 1)
Densité	:	0.87 - 0.88 gcm3 @ 15.6 °C (60.1 °F)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble

Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3.7 - 4.5
Température d'auto-inflammation	:	463 - 507 °C
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	0.7 mPa.s @ 38 °C (100 °F)
Viscosité, cinématique	:	0.9 mm2/s @ 25 °C (77 °F)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.
Matières incompatibles	:	Acides Bases Oxydants Agents réducteurs Acides Bases Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée). Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

64742-95-6:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales - Evaluation	:	Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité chez les mammifères. Preuve que la substance a le potentiel de provoquer des mutations des cellules germinales.

ACGIH	Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est inconnue chez les humains	
	64742-95-6	Solvent naphtha (petroleum), light arom.
	98-82-8	Cumene
	100-41-4	**Ethylbenzene

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation	Toxique suspecté pour la reproduction pour l'homme

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

64742-95-6:
Organes cibles: Système nerveux central
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

103-65-1:
Organes cibles: Système respiratoire
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

98-82-8:
Organes cibles: Système respiratoire
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité par aspiration

Composants:

64742-95-6:
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
103-65-1:
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
98-82-8:
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.
Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

64742-95-6:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4.5 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3.71 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité chronique pour le milieu aquatique- Evaluation	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

103-65-1:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.55 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2 mg/l Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Immobilisation
Toxicité pour les algues	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité chronique pour le milieu aquatique- Evaluation	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

98-82-8:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.8 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.14 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: cumene
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus): 2.01 mg/l

		Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.38 mg/l Durée d'exposition: 28 jr
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0.35 mg/l Durée d'exposition: 21 jr
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique- Evaluation	:	Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique- Evaluation	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

95-63-6:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Remarques: Donnée non disponible

108-67-8:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3.42

526-73-8:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Remarques: Donnée non disponible

1330-20-7:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 2.77 - 3.15

98-82-8:

Bioaccumulation	:	Facteur de bioconcentration (FBC): 94.69

25155-15-1:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 4.26

108-88-3:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 2.73

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG (Transportation of Dangerous Goods):
UN1268, DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., 3, III

IATA (International Air Transport Association):
UN1268, PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S., 3, III

IMDG (International Maritime Dangerous Goods):
UN1268, PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S., 3, III, Flash Point:39 °C(102 °F)

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

NPRI Composants : 95-63-6
1330-20-7
98-82-8
108-88-3
100-41-4
71-43-2

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PHIL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations accumulées sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont censées être correctes à la date de publication. Étant donné que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions indépendantes de notre volonté et avec lesquelles nous pourrions ne pas être familiers et que les données mises à disposition deviennent disponibles postérieurement à la date des présentes, nous n'assumons aucune responsabilité pour les résultats de leur utilisation. Les destinataires sont priés de confirmer, au besoin, que les informations sont à jour, applicables et adaptées à leur situation. Cette fiche signalétique a été préparée par le service de la sécurité des produits EEX de Univar Solutions (1-855-429-2661), SDSNA@univarsolutions.com.

Les informations accumulées sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont censées être correctes à la date de publication. Étant donné que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions indépendantes de notre volonté et avec lesquelles nous pourrions ne pas être familiers et que les données mises à disposition deviennent disponibles postérieurement à la date des présentes, nous n'assumons aucune responsabilité pour les résultats de leur utilisation. Les destinataires sont priés de confirmer, au besoin, que les informations sont à jour, applicables et adaptées à leur situation. Cette fiche signalétique a été préparée par le service de la sécurité des produits EEX de Univar Solutions (1-855-429-2661), SDSNA@univarsolutions.com.

Date de révision : 05/23/2024

Numéro de la matière:
16190612, 16190611, 16185051, 16184856, 16184859, 16184345, 16184851, 16180562, 16147329, 16165790, 16155313, 16154889, 16152636, 16154715, 16146127, 16156476, 16153224, 16141343, 16141426, 16146711, 16142010, 16142765, 16133211, 16120763, 16067527, 16067462, 16055869

Key or legend to abbreviations and acronyms used in the safety data sheet			
ACGIH	American Conference of Government Industrial Hygienists	LD50	Lethal Dose 50%
AICS	Australia, Inventory of Chemical Substances	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
DSL	Canada, Domestic Substances List	NFPA	National Fire Protection Agency
NDSL	Canada, Non-Domestic Substances List	NIOSH	National Institute for Occupational Safety & Health
CNS	Central Nervous System	NTP	National Toxicology Program
CAS	Chemical Abstract Service	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
EC50	Effective Concentration	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level
EC50	Effective Concentration 50%	NOEC	No Observed Effect Concentration
EGEST	EOSCA Generic Exposure Scenario Tool	OSHA	Occupational Safety & Health Administration
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association	PEL	Permissible Exposure Limit
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances
MAK	Germany Maximum Concentration Values	PRNT	Presumed Not Toxic

GHS	Globally Harmonized System	RCRA	Resource Conservation Recovery Act
>=	Greater Than or Equal To	STEL	Short-term Exposure Limit
IC50	Inhibition Concentration 50%	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act.
IARC	International Agency for Research on Cancer	TLV	Threshold Limit Value
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China	TWA	Time Weighted Average
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances	TSCA	Toxic Substance Control Act
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials
<=	Less Than or Equal To	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System
LC50		Lethal Concentration 50%	